



**Syndicat mixte
des rivières du Sornin
et de ses affluents**



DELIBERATION N° 2025-12

Objet : Montant de la participation des membres 2025

Le 18 mars 2025 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu

sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 06/03/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (11) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Colette LEBEAU, Thierry NIGAY, François RENARD, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, René VALORGE, Christian LAVENIR, Bernard PATTEEUW.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT

Vu l'article L 5711-1 du CGCT rappelant que le comité du syndicat mixte a compétence pour déterminer la contribution des membres associés en fonction des critères déterminés dans les statuts ;

Vu le budget prévisionnel du contrat de rivière établi pour la période 2024-2026 ;

Vu les dépenses prévisionnelles liées aux travaux de mise en conformité de la digue du Bézo et de renaturation du Bézo à Charlieu, et aux opérations d'entretien associées ;

Vu les travaux de restauration de la ripisylve prévus sur le Jarnossin en 2024 (sous maîtrise d'ouvrage de Charlieu Belmont Communauté), reportés en 2025-2026 sous maîtrise d'ouvrage du SYMISOA ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De fixer le montant des participations 2025 comme suit :

	Montant annuel contrat de rivière	Contribution annuelle spécifique complémentaire
Charlieu Belmont Communauté	211 000	39 600€ <i>Bézo : 14 000€ (10 000€ intérêts bancaires+4 000€ de frais d'entretien de la digue) + Autofinancement travaux Jarnossin reportés : 25 600€</i>
CC Brionnais Sud Bourgogne	117 200	-
CC Semur en Brionnais	21 000	-
CC Saône Beaujolais	14 700	-
CC Marcigny	14 600	-

Ces participations seront appelées en 2 fois : 1^{er} appel en avril et 2^{ème} appel en septembre 2025.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 20/03/2025

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT

Transmis au représentant de l'Etat le : 25/03/2025

Publié le : 25/03/2025